



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Syrie

Question écrite n° 17816

Texte de la question

M. David Habib souhaite interroger M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Proche-Orient et, plus précisément, sur les moyens de ramener la sécurité dans une zone dramatiquement marquée par le terrorisme. Le 12 avril dernier, lors de son voyage en Syrie, il a donné une conférence de presse commune avec son homologue syrien. A cette occasion, selon le journal Le Monde du 14 avril 2003, le ministre syrien des affaires étrangères aurait établi un parallèle entre l'Amérique de George W. Bush et l'Allemagne d'Adolf Hitler. Ces paroles, si elles ont véritablement été formulées, sont choquantes et doivent être impérativement condamnées. Aussi, il lui demande s'il est exact que de tels propos aient été prononcés et, si oui, quelle a été sa réaction. D'autre part, il lui demande quelles sont les actions que la France met en oeuvre pour enjoindre la Syrie de contribuer à la lutte contre le terrorisme international.

Texte de la réponse

La France, qui a été touchée par le terrorisme international sur son sol comme à l'étranger, a depuis longtemps montré sa détermination à combattre ce fléau sous toutes ses formes, quels qu'en soient les auteurs. Cette détermination a été réaffirmée à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. La lutte contre le terrorisme est ainsi une priorité de l'action du G8, dont la France a assuré en 2003 la présidence. Les autorités françaises appliquent cette politique de lutte contre le terrorisme au Proche-Orient en combinant une attitude de grande fermeté à l'égard des groupes et individus menant des actes terroristes et une politique d'aide et de coopération avec les pays de cette région afin de traiter les causes qui nourrissent le terrorisme. En ce qui concerne la Syrie, la France a toujours eu une attitude alliant fermeté et dialogue. La Syrie a apporté, après le 11 septembre 2001, une contribution à la lutte contre le terrorisme qui a été reconnue par les principaux pays occidentaux concernés. La France souhaite que cette coopération se poursuive et concerne l'ensemble des mouvements qui prônent ou pratiquent la violence. Elle souligne ainsi sans relâche auprès de la Syrie la nécessité d'adopter, dans le contexte régional très instable qui prévaut actuellement, une attitude de retenue et de responsabilité. Les autorités françaises font systématiquement état auprès de leurs interlocuteurs syriens de leur condamnation sans appel de toute forme de soutien à une quelconque activité terroriste. Le ministre des affaires étrangères a ainsi déclaré, à l'occasion de la conférence de presse qu'il a tenue le 30 avril 2003 à Paris, qu'il était « essentiel que les pays de la région qui ont une influence auprès des organisations radicales continuent de l'exercer dans un sens modéré. Cela est particulièrement vrai de la Syrie et de l'Iran ». Cette exigence française à l'égard de la Syrie concerne en particulier le contrôle des organisations radicales présentes sur le sol syrien mais aussi des groupes qui exercent leurs activités à partir du Liban. La France attend de la Syrie qu'elle exerce toute son influence sur ces organisations pour qu'elles ne posent pas d'obstacles à l'application de la Feuille de route et aux efforts de paix dans la région.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17816

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3597

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9166